



HAL
open science

Les épouses de mon père. À propos de la polygamie en pays beti

Michael Houseman

► **To cite this version:**

Michael Houseman. Les épouses de mon père. À propos de la polygamie en pays beti. Ateliers d'anthropologie, 2009, 33, pp.1-9. halshs-00444887v2

HAL Id: halshs-00444887

<https://shs.hal.science/halshs-00444887v2>

Submitted on 10 Jan 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les épouses de mon père. À propos de la polygamie en pays beti

Michael Houseman (EPHE, Paris)

(Paru dans : *Ateliers du LESC* [En ligne], 33, 2009, *La relation ethnographique, terrains et textes. Mélanges offerts à Raymond Jamous* (<http://ateliers.revues.org/index8211.html>))

Raymond Jamous raconte au début de son ouvrage *La relation frère-sœur. Parenté et rites chez les Meo de l'Inde du Nord* (1991) comment il s'est vu attribuer une place de « frère », et la façon dont cette première relation, se déployant de façon quasi automatique pour en engendrer d'autres (avec des « sœurs », des « beaux-frères », etc.), l'a inscrit au sein d'un réseau de parenté pratiquement illimité. Pour lui rendre hommage, je vais faire part de certains aspects de ma propre participation à des relations de parenté chez les Beti, société forestière, acéphale, patrilinéaire et virilocale du sud du Cameroun. Il y a toutefois une différence importante entre nos deux expériences. Chez les Meo, en raison d'un système terminologique puissamment classificatoire, l'intégration parentale de Raymond a pris la forme d'une identification précise au sein d'un espace relationnel rigoureusement quadrillé. Chez les Beti, en raison d'un système de parenté de type très différent, les positions auxquelles je me suis trouvé assigné étaient fortement ambivalentes.

J'ai parlé ailleurs (Houseman, 2000) de mon implication dans des liens « oncle maternel »-« enfant de sœur ». Cette relation à plaisanterie qui conjugue deux principes contradictoires – d'un côté, une assimilation maternelle se rapportant à une identification personnelle ; de l'autre, une différenciation paternelle se rapportant à des identités statutaires – a été l'un des lieux privilégiés où se sont exprimés sous une forme particulièrement synthétique les multiples registres de rapprochement et de mise à distance qui ont caractérisé mes liens avec mes interlocuteurs. Je voudrais parler ici d'une autre relation, tout aussi complexe que la précédente, mais qui se rapporte à l'inscription des références maternelles au sein des groupes d'appartenance patrilinéaires, en premier lieu le foyer polygame : ma position de « fils » d'un « père » dont j'étais destiné, en toute logique locale, à recevoir les veuves en héritage.

La polygamie est omniprésente en pays beti, tant sur le plan des pratiques que sur celui des représentations. Il n'est pas exagéré de dire que le modèle même du mariage est le foyer polygame, lequel représente moins un exploit qu'un comportement ordinaire pratiqué par certain(e)s avec plus de succès que d'autres. Cela est d'autant plus le cas que le foyer polygame est le schéma de base du système segmentaire : en simplifiant, un patrilignage (*mvog*) rassemblant les descendants d'une épouse est divisé en patrilignages d'échelon inférieur (également *mvog*, mais aussi désignés comme ses « maisons » constitutives, *nda*) rassemblant chacun les descendants des différentes coépouses du fils de cette femme (fig. 1). En même temps, la récurrence et le caractère structurel du modèle polygame contrastent avec l'étonnante fragilité des unions conjugales. Les femmes comme les hommes ont généralement au moins deux ou trois conjoints au cours de leur vie, de sorte que cette population connaît une mobilité matrimoniale importante. Les alliances matrimoniales impliquent certes une négociation entre les familles concernées, mais laissent une grande latitude aux aléas des circonstances en évolution comme aux volontés individuelles. Ainsi, dans les faits, les foyers polygames sont avant tout caractérisés par la métamorphose continue et des recompositions successives.

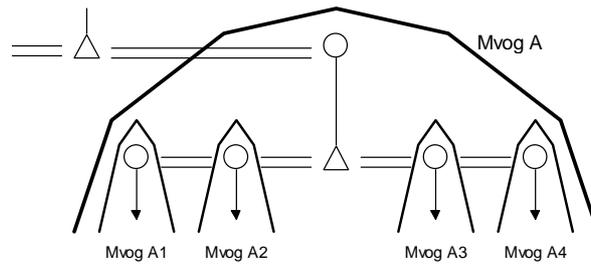


FIG. 1 – Organisation segmentaire beti.

L'arrière-fond analytique de cette contribution, qui est pour l'essentiel un récit, concerne les rapports qu'entretiennent ces deux dimensions de la polygamie : d'un côté, son aptitude à fournir le modèle pour une morphologie sociale stable, et de l'autre, l'instabilité et le flou opportuniste qui semblent régir les relations de mariage.

L'instabilité de la polygamie

L'instabilité des situations maritales s'est imposée à moi lorsque je suis revenu en pays beti en 1996 après quinze ans d'absence. Entre-temps, j'avais moi-même changé de partenaire et on m'a demandé d'en rendre compte. Comme souvent, en écoutant ma propre histoire, les gens me racontaient les leurs. Un chef de village m'a confié combien il avait été blessé, non pas tant par l'infidélité d'une de ses épouses de l'époque, que par le fait qu'elle ait affiché sa liaison sans conséquence avec un individu de passage ; déshonoré, il s'est trouvé à regret dans l'obligation de la renvoyer. Un homme se plaignait du départ précipité de sa femme qui, ne s'entendant pas avec sa belle-mère (elle n'était pas la seule !), avait emmené avec elle ses enfants dont il suivait la trace à distance. Un patriarche géant à la peau claire, dont le visage était marqué par des tatouages bleutés, me régala de ses mésaventures avec la femme pygmée qu'il chérissait mais qui, à la moindre dispute, s'éclipsait en forêt pour rejoindre les siens – elle aurait fini par le quitter définitivement. De tels chamboulements conjugaux, estimait-on, font partie de la vie ; ils ne surprenaient personne et ne représentent en aucun cas un obstacle à une carrière sociale pleinement accomplie. Ainsi, il m'a semblé qu'en pays beti, les relations maritales, à la différence des relations de germanité par exemple (*cf.* Houseman, 1997), étaient moins destinées à se transformer au cours du temps, comme c'est censé être le cas en Europe, qu'à se briser pour être remplacées par d'autres. De ce point de vue, les liens qui s'établissaient entre conjoints étaient intrinsèquement temporaires, se nouant et se dénouant en fonction de circonstances particulières toujours en mouvement.

Cette précarité des relations maritales et l'étendue des métamorphoses qui peuvent accompagner leur évolution sont particulièrement patentes dans le cas des foyers polygames. La polygamie en tant que mode d'organisation domestique est bâtie non pas sur la relation hétérosexuée entre les conjoints mais sur deux relations homosexuées : d'une part, entre les coépouses, et d'autre part, entre les hommes mariés et leurs dépendants non mariés (frères cadets et fils, mais aussi d'autres personnes qu'un homme accompli entretient chez lui grâce notamment à la main-d'œuvre que fournissent ses multiples épouses). Régis par des principes discordants, ces liens constitutifs de la polygamie sont chez les Beti foncièrement conflictuels et instables : bien qu'équivalentes en principe, les coépouses se distinguent en « belle-mère » (*nki*) et « brus » (*mbom*), et les rapports de subordination entre hommes doivent s'accommoder d'un *ethos* masculin dans lequel les valeurs de l'autonomie et l'initiative individuelle sont fortement privilégiées. La polygamie, bien que modèle de référence pour la vie maritale et schéma canonique de la segmentation lignagère, renferme donc un grand potentiel pour des renversements de situation, des expansions ou contractions rapides et des réorganisations radicales.

Ainsi, Ngele Manga, chef du groupement Evuzok mort à la fin des années soixante, aurait eu jusqu'à trente-sept femmes ; la situation des quatorze principales d'entre elles permet de donner un premier aperçu de ces changements. La figure 2 présente les sept étapes (I à VII) qu'a connues l'unité

domestique centrée sur sa maison principale (le grand rectangle central) ; chaque numéro correspond à l'une des épouses ; chaque carré numéroté représente une maison-cuisine et son numéro est celui de sa propriétaire ; les cercles numérotés adjoints à chaque carré représentent les coépouses « belles-filles » qui y cohabitent avec la propriétaire ; les signes « > » représentent des relations de subordination « belle-mère/belle-fille » entre coépouses, et des carrés en pointillés des maisons-cuisines abandonnées ; les portraits représentent les fils, et le numéro de leurs mères est indiqué au-dessus des portraits. À l'heure actuelle, trois « maisons » matricentrées se sont imposées comme les segments virtuels du nouveau patrilignage rassemblant les descendants de Ngele Manga : les descendants de 3, qui se réclament de 5, les descendants de 13, qui se réclament de 14 ; et les descendants de 2 et de 6, se réclamant pour certains de 6 et pour d'autres de 2, la coépouse « belle-mère » de 6 qui a été elle-même la coépouse « belle-fille » de 1. On peut constater à quel point la constitution de ces nouvelles formations sociales est moins le résultat direct de l'application d'une règle normative que le précipité d'un nombre considérable de changements et de réajustements qui ont ponctué un long parcours matrimonial.

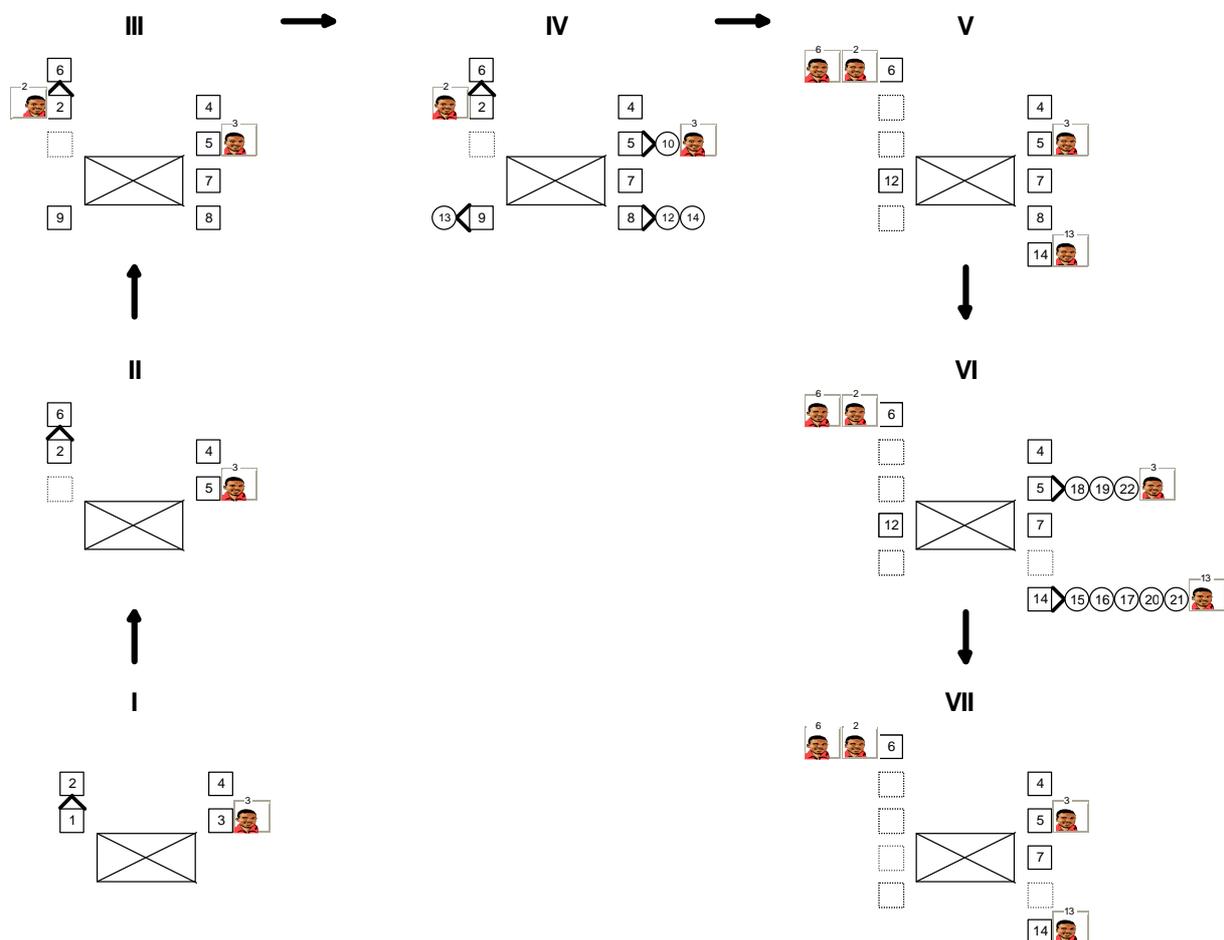


FIG. 2 – Évolution d'un foyer polygame.

En 1974, lorsque je suis arrivé pour la première fois en pays beti, un certain Gabriel faisait beaucoup parler de lui. Il s'était marié avec sept femmes, dont deux paires de sœurs (de même père) et deux cousines germaines de l'une de ces paires sororales. Lorsque je suis revenu en 1979-1980, il venait de se marier avec sa huitième épouse et dirigeait avec grâce et efficacité un groupe domestique rassemblant une cinquantaine de personnes. Sa « concession », où prévalaient l'harmonie et la bonne entente, s'étendait entre sa petite maison personnelle et une « maison de garde » (*abba*) faisant barrage aux visiteurs, situées aux deux extrémités d'une immense cour soigneusement dés herbée, que

flanquaient les deux rangées des maisons-cuisines de ses épouses. L'image de complétude qui s'en dégageait n'était pas sans rappeler l'époque révolue des « riches » (*nkukuma*) d'autrefois qui, disait-on, n'hésitaient pas à se promener nu dans une concession qui n'était qu'une extension de leur propre intimité corporelle. Je n'étais pas le seul à être très impressionné, pour ne pas dire envieux, de cette PME domestique sur laquelle régnait le « grand planteur » Gabriel. Mais lorsque je suis revenu en 1996, la situation avait complètement changé. J'ai retrouvé Gabriel seul dans sa maison au fond d'une cour pratiquement déserte et envahie par les herbes. Ses enfants devenus grands étaient partis, et toutes ses épouses, sauf deux, étaient mortes ou parties également ; la plupart des maisons-cuisines étaient inhabitées et en ruine. Comme c'est souvent le cas de « grands » ayant réussi à se mettre au-dessus des autres, sa situation était mise au compte de pratiques sorcellaires qui l'auraient mené à la perte et à la solitude. Toutefois, Gabriel lui-même affichait une attitude paisible : grâce à ses mariages, il a pu laisser derrière lui un tracé glorieux que peu pourront égaler. Devenu une figure exemplaire au sein de son clan et destiné à devenir une référence ancestrale au sein de son lignage, il était satisfait. S'il envisageait sa déchéance sur le plan matrimonial avec autant de sérénité, c'est bien parce qu'il estimait, comme beaucoup d'autres, que les relations conjugales, bien que souvent investies de sentiments intenses et profonds, n'étaient pas une fin en soi, mais un lieu de passage, donc l'objet se situait ailleurs.

Chez mon « père »

Ma principale expérience de la polygamie est cependant celle que j'ai pu vivre chez celui qui m'a accueilli lors de mes séjours au sud du Cameroun. Bikoe Marcel, devenu rapidement mon « père », s'était marié six fois au cours de sa vie et avait eu deux liaisons extraconjugales dont étaient nés des enfants. Ce n'est peut-être pas le meilleur exemple car, après sa mort en 1995, tout le monde s'accordait pour dire que c'était un homme aimable et respecté, mais chez qui il y avait un « problème de femmes ». En effet, à la différence de Gabriel qui pratiquait une polygynie aussi sororale que possible, ce qui frappait chez Marcel, autre cultivateur zélé mais qui affectionnait un style « jeune », était à quel point ses femmes étaient toutes différentes, comme s'il tentait par tous les moyens de trouver chaussure à un pied dont il ignorait lui-même la pointure. C'est sa carrière matrimoniale, ainsi que ma propre implication dans cette carrière, que je vais raconter.

1974

Lorsque je me suis installé chez lui en 1974, ses trois premières femmes – Elizabeth, Rose, et Angéline – étaient déjà parties. Elizabeth, il l'avait rencontrée alors qu'elle accompagnait une sœur cadette « en mariage », comme on dit là-bas, chez un cousin à lui ; Rose, alors qu'elle venait se faire soigner chez un guérisseur du pays ; Angéline, lors d'une visite qu'elle faisait à sa mère, en mariage chez le beau-père de la sœur (même mère) de Marcel. Rose avait eu deux enfants de lui, et était repartie avec eux. Seule restait Paulette, la fille du voisin du mari d'une autre sœur aînée (même père) de Marcel, installée de l'autre côté d'une petite chaîne de montagnes à l'est. C'était une petite femme noire, ronde et vive, avec un joli visage mobile, des yeux enjoués et des mains en forme d'étoile de mer : je l'ai tout de suite beaucoup aimée. Travailleuse, mère des trois seuls enfants qui lui restaient (deux garçons et une fille), ne pouvant pas compter sur sa famille d'origine, elle estimait que son mari ne lui donnait pas toute la considération qu'elle méritait, et comme elle ne se retenait pas de faire usage d'une langue qu'elle avait bien pendue, leurs relations étaient souvent ombrageuses. Cherchant peut-être une compagnie plus paisible, Marcel venait tout juste de prendre une cinquième épouse, Agathe, une jeune et belle femme discrète, du même clan que lui (des types d'unions devenus de plus en plus fréquents ; cf. Houseman, 1990) et jeune sœur (même père) du mari de sa propre sœur (même mère), celui-là même qui s'était marié avec la mère de Rose, sa troisième épouse. Comme cela se doit et au plus grand déplaisir de Paulette, les nouveaux mariés filaient le parfait amour dans la maison-cuisine nouvellement construite d'Agathe. À l'époque, la concession de Marcel consistait donc en une maison principale (dont la construction a été en grande partie financée par son frère cadet Maurice, qui travaillait depuis de longues années à Yaoundé), la maison-cuisine de la mère de Marcel, celle

d'Agathe, celle de la sœur cadette (même mère) de Marcel, qui y vivait avec ses trois enfants en bas âge, et de l'autre côté de la cour, la maison-cuisine où Paulette vivait avec ses trois enfants.

1979-1980

Lorsque je suis revenu en 1979-1980, les choses avaient sensiblement changé. La mère de Marcel était morte, la sœur cadette de Marcel également, et la belle Agathe avait disparu, sa maison-cuisine était détruite. Paulette, pareille à elle-même, était accompagnée de sa mère, qui vivait dans une sorte de cagibi à côté de la maison-cuisine d'une nouvelle épouse. Marcel avait en effet contracté quelques années auparavant un mariage avec Hélène, une autre femme du même clan que lui et qui était séparée de son premier mari. Hélène était tout le contraire de Paulette : une femme forte et de fière allure, claire de peau, peu loquace, et dont le visage quelque peu figé affichait une tristesse farouche. Sur le plan social, elles étaient également aux antipodes l'une de l'autre : Paulette savait parler, lire et écrire le français (et l'ewondo), avait donné à Marcel plusieurs enfants, mais était une étrangère venue non seulement d'ailleurs mais d'une communauté linguistique différente ; Hélène, sans scolarité, sans enfant (Marcel lui avait confié les enfants de sa sœur cadette défunte), était une « fille du village ». Leurs maisons-cuisines se faisaient face de part et d'autre de la maison principale.

Pour dire les choses brièvement : entre Paulette et Hélène, c'était la guerre. Peu de jours passaient sans des récriminations, de lourds silences, des accusations de sorcellerie, des menaces et parfois même des agressions physiques, toutes choses qui incitent les Beti à comparer le foyer polygame à un bananier qui s'élève sur le flanc d'une montagne mais qui ne recèle que des fourmis qui mordent ou des guêpes (Vincent et Bouquiaux, 1985 : 111).

Malheureusement, j'ai pris peu de notes sur ce qui se passait « à la maison » du fait même de mon implication. Ma position était en effet ambiguë : j'avais plus d'affinités avec Paulette qu'avec Hélène. Mais à l'instar de tout polygame qui veille à ne pas attiser les conflits, je m'efforçais d'agir avec impartialité : apporter des cadeaux en double, diviser en deux parts égales la viande achetée aux chasseurs, passer un temps équivalent dans les cuisines de l'une et de l'autre, manger la nourriture préparée par chacune, etc. Ainsi, j'empruntais progressivement la voie préconisée par la société beti, dans laquelle un fils est destiné à hériter des épouses de son père : de la position d'« enfant », je glissais imperceptiblement à celle de « mari » potentiel. Les repas pris en famille étaient des moments particulièrement délicats de ce point de vue, et le dévoilement des mets contenus dans la vieille vaisselle terne et monochrome de Paulette et dans celle rutilante de couleurs vives récemment acquise par Hélène a été pour moi l'occasion d'expérimenter les messages, subtils ou non selon les cas, qu'une femme envoie à son mari par l'intermédiaire des plats qu'elle lui prépare : un surplus de piment, un manque de sel, un gâteau de pâte de grains de courge méticuleusement préparé et fourré à la viande, quelques sardines en boîte avec des *macabos* réchauffés de la veille, etc.

Vers la fin de mon séjour, j'ai tenté d'apporter la paix dans ce ménage tumultueux au moyen d'un geste qui eut l'effet contraire. Impressionné par le temps que prenait la préparation des repas, dont l'une des opérations les plus chronophages était le broyage des graines (de courge, d'arachide, etc.), j'avais acheté lors de mon dernier voyage à Douala une machine à broyer manuelle. Le problème – on le devine déjà – est que je n'en avais acheté qu'une. Je l'ai solennellement présentée à la famille rassemblée en expliquant que c'était pour Paulette et pour Hélène et qu'elles devaient la partager. Quel désastre ! Après mon départ, cette machine est devenue un *casus belli* inépuisable, au point que Marcel a fini par la ranger dans ses propres affaires, de sorte que ni l'une ni l'autre ne pouvait l'utiliser.

1996

À mon retour en 1996, quinze ans plus tard, une des premières choses qu'on me montra, comme preuve qu'on ne m'avait pas oublié, fut cette maudite machine à broyer, clouée comme un trophée à la surface de travail dans la maison-cuisine de Hélène. Au cours des quinze ans passés, les

choses avaient encore beaucoup changé. Marcel lui-même était mort six mois auparavant. Au début de sa longue maladie, il aurait renvoyé Paulette chez elle en déclarant qu'il n'avait qu'une seule femme, Hélène. C'est donc en compagnie de celle-ci qu'il avait terminé ses jours après avoir dépensé ses maigres économies en consultant ici et là médecins hospitaliers et guérisseurs. Après sa mort, c'est Maurice, le frère cadet (même mère) de Marcel, qui, ayant atteint l'âge de la retraite et ne pouvant plus vivre en ville dans ces conditions, est venu s'installer dans la maison familiale qu'il avait largement contribué à construire (il avait également une autre maison dans la ville de Kribi où ses enfants plus âgés étaient restés pour poursuivre leur scolarité). Et, chose extraordinaire, Maurice avait fait revenir Paulette afin, me disait-il, que ses enfants ne soient pas perdus pour la famille. À mon arrivée, Maurice partageait donc la maison principale avec les deux fils de Paulette et la fiancée de l'aîné d'entre eux. Brigitte, la (troisième) femme de Maurice, était installée avec ses jeunes enfants dans une maison-cuisine neuve sur l'emplacement de l'ancienne cuisine de Paulette. Hélène occupait toujours sa propre maison-cuisine et Paulette était logée dans la petite maison-cagibi où vivait autrefois sa propre mère (morte depuis). Une nouvelle chambre avait été ajoutée à la maison-cuisine d'Hélène ; Simon, fils d'une liaison prémaritale de Marcel que celui-ci aurait autrefois élevé, y vivait avec sa fiancée et leur jeune enfant.

J'ai tout de suite eu droit à ma première leçon de rappel en matière de gestion polygame, puisque tout ce que j'avais précautionneusement apporté en nombre pair pour Paulette et Hélène – quatre gros oignons, deux gros poissons séchés, quatre bouteilles d'huile, deux sacs de sel, etc. – devait maintenant être réparti en trois parts égales pour celles qui, avec la mort de mon « père », étaient devenues mes « épouses » : Paulette, Hélène et Brigitte, la femme de son « petit frère » (j'ai pu laisser à la discrétion de mes « femmes » de déterminer les parts qui revenaient à leurs « brus » respectives).

Comme toujours, la situation avec Paulette était compliquée : elle était revenue à la maison mais n'y était jamais, non seulement parce qu'elle n'y avait pas une maison-cuisine digne de ce nom, mais aussi parce qu'elle passait le plus clair de son temps chez son amant attitré (et l'épouse de celui-ci), un certain Clément, qui vivait dans le village d'à côté. D'après Maurice, j'aurais moi-même, sans le savoir, joué un rôle dans ce développement. Lors de mon précédent séjour, j'avais prêté de l'argent à Clément. Comme il n'avait pas pu me rembourser avant mon départ, j'avais exigé de lui un bon de reconnaissance de dette que j'avais remis à Marcel. Après quelque temps, Marcel avait envoyé Paulette chez Clément avec ce bon de reconnaissance afin de récupérer l'argent qui lui était dû ; c'est alors que Paulette est devenue l'amante de Clément à qui elle aurait remis le bon. Sommé de régler cette affaire et séduit par l'idée de pouvoir « trancher » un conflit à la façon beti, j'ai convoqué une réunion avec les membres du lignage de Marcel, Clément et quelques personnes de son lignage ainsi que mes deux amis personnels — Basil qui a eu le flair d'épouser deux femmes le même jour et le voisin d'en face que j'avais surnommé « Cabinet » (sans que je ne me souvienne pourquoi). Après avoir exprimé mon mécontentement, j'ai proposé que l'argent que me devait Clément, et qu'il aurait dû rendre à Marcel, soit restitué, en deux parts égales, à ses deux veuves, Paulette et Hélène. Clément fut surpris : « Je ne m'attendais pas à cela. » Ne sachant pas comment procéder et pensant l'affaire réglée, j'ai dit : « Bon, on fait comme ça ? » Ces paroles ont reçu la désapprobation gênée de tous les présents, même de mes plus fervents supporteurs : on n'entendait que ces petits claquements de langue émis pour signifier la déception et le reproche. Les gens ont commencé à partir et la réunion s'est terminée là. J'en ai eu tellement honte que je n'ai jamais osé demander par la suite les raisons de cette débâcle. Une chose, toutefois, est certaine : l'affaire est restée en l'état et l'argent en question n'est jamais revenu à la concession de feu mon « père ».

Mais mes ingérences dans les histoires matrimoniales (et extra-matrimoniales) de la maisonnée à laquelle j'avais été intégré ne se sont pas arrêtées là. Paulette n'y avait pas de véritable maison-cuisine. Je pris sur moi, « fils-mari » que je me plaisais d'être devenu, de lui en faire construire une : autre initiative malheureuse. Ne pouvant le faire moi-même, je me suis limité à commander pour elle des poteaux en bois dur pour la charpente et les nattes nécessaires pour la confection du toit (je n'avais pas assez d'argent pour payer des feuilles de tôle). Mais les artisans de ce village camerounais sont sur ce point identiques à ceux de la capitale française : si l'on n'est pas sur

place et à même de contrôler chaque étape des travaux, rien ne se fait comme on l'aurait voulu. Après des délais et des réclamations répétés, une partie de la commande a été déposée à l'emplacement prévu quelques jours avant mon départ. J'ai appris que le reste a été livré par la suite, mais les nattes ont pourri sur place et la maison-cuisine n'a jamais été construite. Je me console en me disant que si Paulette, qui n'avait rien demandé, en avait vraiment souhaité la construction, elle se serait activée davantage. J'estime maintenant que l'idée était plus pour moi que pour elle ; finalement, les gens ont fait preuve d'une grande indulgence devant ce projet qui, compte tenu de la situation, avait peu de sens.

Ma dernière tentative d'arranger les choses entre Paulette et Hélène concernait l'ignoble broyeur. Le soir de Noël, j'étais seul à la maison avec elles, ma (véritable) épouse qui était arrivée un mois auparavant, et « les enfants ». Maurice passait Noël avec sa famille à Kribi. J'ai fait appeler Paulette et Hélène et nous nous sommes assis autour de la table à manger. Je leur ai expliqué combien j'avais eu des regrets de n'avoir pu acheter qu'une seule machine à broyer à l'époque, et que bien qu'il soit peut-être trop tard, je voulais essayer de rattraper la situation. J'ai exigé qu'on m'apporte le vieux broyeur délabré. Lorsque ce fut fait, j'ai expliqué que j'allais bientôt partir et qu'une fois arrivé à Kribi, j'allais jeter cette vieille machine à la mer. Puis, j'ai présenté à chacune d'elles un broyeur neuf en leur demandant de m'excuser de n'avoir pas pu faire ce geste auparavant. Il y eut un long silence et nous avons tous pleuré un peu en pensant au passé et (en ce qui me concerne) à l'impossibilité de revenir en arrière. Hélène, avec une voix triste et pleine de tendresse, a trouvé les mots justes : « Marcel est avec nous. » À l'évocation de mon « père », j'ai alors ressenti un sentiment de plénitude : je tenais en équilibre mes différents rôles, celui de « fils » et celui d'« époux », sans en trahir aucun. Puis, ce temps délicat de complicité et d'illusion a été brutalement mis en déroute par Paulette (typique !) qui a commencé à pester contre Maurice qui nous avait délaissés pour passer Noël ailleurs avec sa « petite famille ». Finalement, n'était pas tant « mari » celui qui pensait l'être. Profitant d'un camion de passage, nous sommes partis le lendemain matin.

*

En pays beti, la polygamie est tout sauf un long fleuve tranquille. Le cycle de développement des foyers polygames est marqué par des rapports conflictuels, des annexions, des substitutions, des ruptures et des refontes, qui témoignent d'histoires individuelles qui se croisent, se nouent, s'entrechoquent et divergent. C'est ce que j'ai essayé d'illustrer en m'appuyant sur mon expérience dans la concession de celui qui fut mon « père ».

En même temps, c'est à partir de ce remue-ménage qu'émergent des identités collectives pérennes. Les membres de l'ancienne concession de Marcel sont ainsi en passe de devenir un segment lignager qui a toutes les chances de s'imposer dans quelques générations comme un lignage à part entière doté d'une figure ancestrale éponyme. Déjà en 1996, on parlait d'eux en évoquant la désignation de *mvog* Mendo en référence à la coépouse « belle-mère » de Sama, la propre mère de Marcel et Maurice. Les lignes de fraction internes à cette formation en puissance existent elles aussi en filigrane puisque l'on y distingue trois « maisons » matricentrées : celle des fils de Paulette (Bokono), celle représentée par Simon qui se réclame de sa « mère » Hélène (Melingi), et celle des fils de Maurice. Sans que l'on puisse le prévoir avec certitude, il est raisonnable de penser qu'au moyen d'un certain nombre de réajustements généalogiques, ces trois « maisons » seront intégrées à une configuration segmentaire caractéristique (*cf.* Houseman, 1988), dans laquelle elles figureront comme des instances équivalentes issues de trois coépouses au sein d'un unique foyer polygame (fig. 3).

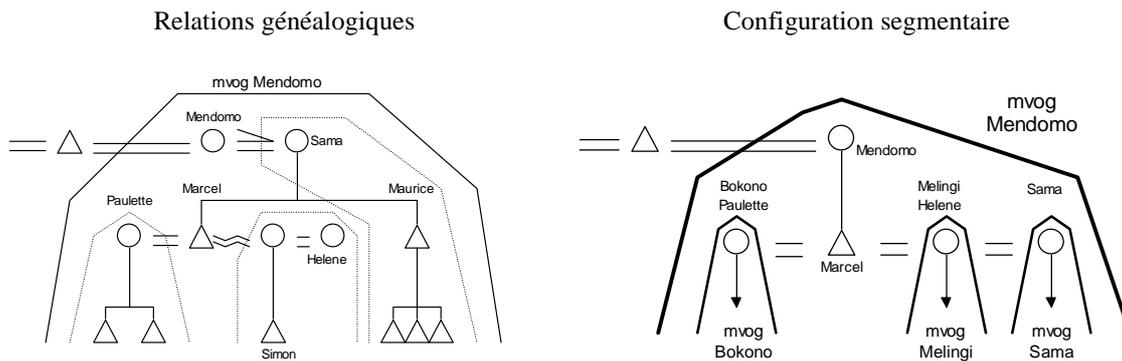


FIG. 3 – L'adaptation des réalités généalogiques au modèle segmentaire.

Ces inévitables réajustements ne se font pas au hasard. Il faut tout d'abord qu'ils s'accordent avec l'agencement lignager déjà en place : les remaniements passés conditionnent de ce point de vue les remaniements futurs. Ensuite, il faut qu'ils soient adaptés aux réalités sociales des ensembles et sous-ensembles qu'ils définissent (c'est-à-dire leurs démographies et distributions spatiales respectives). Enfin, ils obéissent à des principes précis de construction : la prise en compte de regroupements « même père » et « même mère », le respect des hiérarchies, etc. Ainsi, par exemple, une relation entre coépouses « belle-mère » et « belle-fille » peut devenir une relation entre belle-mère et belle-fille (ou *vice versa*), et une relation entre frères aîné et cadet peut devenir une relation entre père et fils (ou *vice versa*), mais une coépouse « belle-fille » ne sera jamais transformée en belle-mère ou un frère cadet en père (ou *vice versa*). C'est en grande partie en raison des contraintes externes et internes qui pèsent sur ces réajustements qu'ils n'entraînent pas, ou pas tout de suite, l'oubli des liens généalogiques originaux. À maintes reprises, j'ai pu constater que telle relation passée sous silence dans un ordonnancement lignager en vigueur à un moment donné pouvait être remémorée, soit au service d'une revendication ponctuelle, soit dans le cadre d'un nouveau remaniement segmentaire.

La polygamie en pays beti se révèle ainsi comme une dynamique complexe intégrant trois ordres de phénomènes : (1) un « fond » d'itinéraires matrimoniaux, animés par des enjeux stratégiques et personnels toujours particuliers, qui président à la constitution et à l'évolution mouvementée des groupes domestiques ; (2) une configuration exagérément réductrice qui sous-tend l'organisation segmentaire du système lignager ; et (3) un ensemble de contraintes régulant le passage du premier au deuxième. Le foisonnement largement indéterminé des comportements matrimoniaux fournit au dispositif segmentaire un ancrage dans les faits généalogiques réels, ainsi que les ressources nécessaires à la mise en place et à la révision d'ordonnements collectifs viables. Le schéma du foyer polygame régissant l'agencement des unités lignagères fournit à son tour une référence unitaire et partagée pour l'évaluation des pratiques de mariage singulières. Toutefois, la « structure » de la polygamie dans cette société ne se situe ni sur le plan des pratiques de mariage (qui manquent de stabilité), ni sur le plan de ce schéma consacré (qui manque de réalisme), mais sur celui des conditions de leur interrelation : elle réside dans les règles de transformation – les « réajustements » -- qui permettent de passer de l'un à l'autre.

Bibliographie

HOUSEMAN, Michael

1988 Social structure is where the hearth is : A « woman's place » in Beti Society, *Africa*, 58 (1) : 51-69.

1990 Les structures de l'alliance chez les Beti : Analyse critique du fonctionnement matrimonial dans les systèmes semi-complexes, in F. Héritier-Augé (éd.), *Les complexités de l'alliance* (Paris, Archives contemporaines) : 149-178.

1997 Le bananier et son support : un déploiement social de la relation frère-sœur chez les Beti (Cameroun), *Génération. Revue française de thérapie familiale*, 8 : 6-9.

2000 Ce que parler ne saurait dire : identités équivoques chez les Beti du Sud-Cameroun, in J.-L. Jamard, E. Terray et M. Xanthakou (éd.), *En substances. Textes pour Françoise Héritier* (Paris, Fayard) : 115-134.

JAMOUS, Raymond

1991 *La relation frère-sœur. Parenté et rites chez les Meo de l'Inde du Nord*, (Paris, Éditions de l'EHESS).

VINCENT, Jeanne-Françoise et BOUQUIAUX, Luc (éd.)

1985 *Mille et un proverbes beti recueillis par Théodore Tsala* (Paris, SELAF).